

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2024

À un ajournement de l'assemblée ordinaire du conseil de Ville de St-Pamphile du 3 juin 2024 tenue à la salle du conseil le 17 juin 2024 à 18 heures 30, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mmes Francine Couette, Karine Godbout et Marlène Bourgault, MM. Sébastien Thibault, Richard Côté et Gaétan Anctil, tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

0928



2024-129
N° de résolution
ou annotation

1. RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES PUBLIC ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé publiquement des offres pour l'entretien des chemins d'hiver en deux options, soit une option sur 3 ans et une option sur 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des offres de deux soumissionnaires :

	Option 1 3 ans	Option 2 5 ans
Garage Martin Fortin	1 400 688.00\$	2 381 656.00\$
Entreprises Denis Leblanc	788 727.18\$	1 327 843.30\$

CONSIDÉRANT QUE Entreprise Denis Leblanc est le plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les documents déposés sont conformes au devis;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé un cautionnement sur 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite retenir l'offre dudit soumissionnaire avec l'option 2, soit sur une période de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE, pour accepter une proposition sur 5 ans, l'entrepreneur devra fournir un cautionnement pour les deux années supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité retienne l'offre de Entreprise Denis Leblanc pour une période de 5 ans au coût de 1 327 843.30\$ plus taxes;

QUE l'octroi du contrat est conditionnel à la fourniture d'une caution de 15% de la valeur totale du contrat pour la 4^e année et de 15% de la valeur totale du contrat pour la 5^e année;

QUE, à défaut de fourniture desdits cautionnements avant le lundi 15 juillet 2024, la municipalité se verra dans l'obligation d'accepter l'offre de Entreprises Denis Leblanc pour une durée de 3 ans.

2. MANDAT SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale, Mme Alexandre Dupont, à entreprendre les démarches nécessaires afin de mettre en place les mesures nécessaires pour éliminer ou réduire et contrôler les risques pouvant affecter la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs tout en favorisant leur participation.

3. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

2024-130

2024-131



N° de résolution
ou annotation

QUE la présente assemblée soit close. Il est 18 h 37.

Mario Leblanc
Mario Leblanc, maire

Alexandra Dupont
Alexandra Dupont, directrice générale